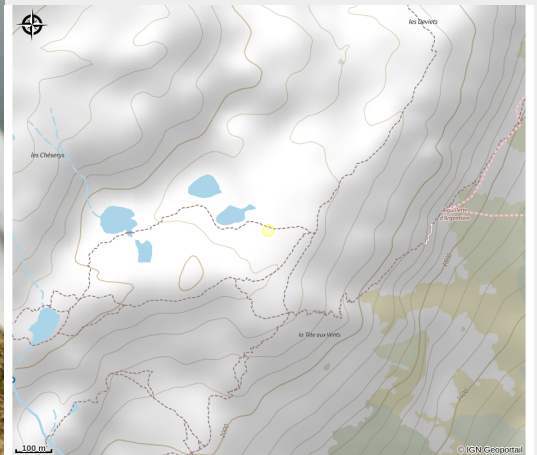


Un bivouac sans couac

CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc



Infos pratiques

Categorie : Le saviez-vous

Thèmes : Ecogeste

Description

*Règle n°1 - **Fréquentation*** - Je laisse le lieu comme je l'ai trouvé. Je ne serai pas le seul à le fréquenter cet été. Profitons-en tous !

*Règle n°2 - **Horaires*** - Le camping est interdit dans les réserves naturelles. Seul le bivouac est toléré pour une seule nuit, avec ou sans abri, entre 19h et 9h.

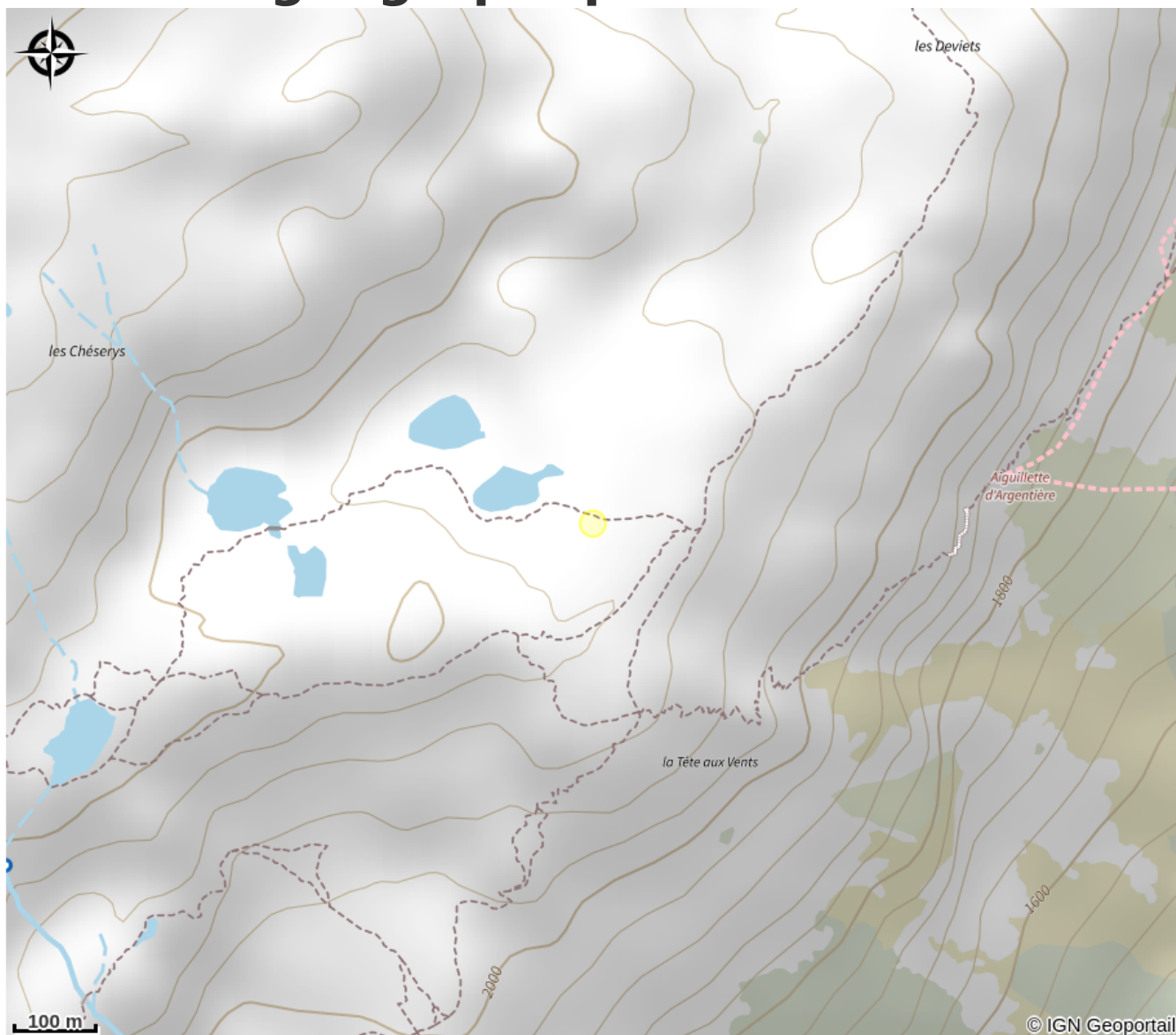
*Règle n°3 - **Bruit*** - Merci de respecter la quiétude de la faune sauvage et de vos voisins bivouaqueurs ! Le bruit augmente le stress et modifie leur comportement de la faune. Alors respectons leur espace de vie !

*Règle n°4 - **Feu*** - Pour limiter le risque incendie, les atteintes à la flore et le dérangement de la faune, il est interdit de faire du feu. Seuls les réchauds sont tolérés.

*Règle n°5 - **Point d'eau*** - Les lacs d'altitude sont des écosystèmes sensibles aux apports extérieurs (crème solaire, dentifrice...). Ne rien y tremper, c'est les préserver !

*Règle n°6 - **Déchets et toilettes sauvages*** - En montagne, la décomposition des déchets est très lente. Pour éviter à la faune de se nourrir d'aliments inadaptés, reportons tous nos déchets, y compris le papier toilette et les trognons de pomme !

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

Contact